



BULLETIN D'INFORMATION DE L'UNION RÉGIONALE EST CGTR

Le 25 mars 2014

PREMIÈRE JOURNÉE DE GRÈVE À CPBS (SÉCURITÉ) – SAINT BENOIT



Lundi 24 mars, la dizaine d'employés du « Centre Privé Bénédicte de Sécurité » (CPBS) se sont mis en grève dès 7 heures du matin.

Depuis leur embauche (la plupart n'ont pas deux ans d'ancienneté), ils subissent un harcèlement permanent de leur patron, Monsieur Jean Jeannick Ajany et de son épouse, sur leur lieu de travail, le Groupe Hospitalier Est de la Réunion (GHER). En trois ans, ces derniers ont poussé à la démission ou licencié une trentaine de leurs salariés. On ne fait pas de vieux os à CPBS, si bien qu'aucun de ses salariés ne perçoit la prime d'ancienneté qui s'applique à partir de quatre ans d'ancienneté.

Aux insultes, le patron et son épouse ajoutent une surveillance pernicieuse des travailleurs. Les mains courantes destinées à noter les situations dangereuses, les éventuelles agressions constatées sur le site sont

modifiées par les patrons, qui prétendent vouloir dicter leur version des faits aux agents de sécurité et se permettent parfois de déchirer les feuilles contenant des observations qui ne leur plaisent pas.

La guérite dans laquelle les agents font leurs permanences ne fait que quelques mètres carrés et est dépourvue de point d'eau. Elle ne dispose d'aucun aménagement leur facilitant la vie (pas de frigidaire, pas de clim, pas de toilettes, pas de douches). Pour se restaurer, pas de local prévu à cet effet. La direction a suggéré d'aller se restaurer dans la salle d'attente des urgences !

À cela s'ajoutent les sanctions. Sept travailleurs ont reçu des avertissements depuis le début de l'année. L'un d'eux ayant été même placé en mise à pied conservatoire pour avoir demandé des comptes au patron sur son comportement vis-à-vis de ses employés, est à présent menacé de licenciement.

En se mettant en grève, ils ont dit stop à cette conduite inqualifiable de leur employeur.

Lors de la première journée de grève, ils ont reçu les encouragements non seulement des salariés du GHER qui ne connaissent que trop bien les agissements de leur patron, mais aussi de nombreux visiteurs et travailleurs extérieurs et du syndicat CGTR du GHER.

À l'issue de cette première journée de grève, ils n'ont eu la visite que du nouveau directeur du CHU, mais aucune nouvelle de leur patron. C'est pourquoi ils ont décidé de reconduire leur grève pour obtenir gain de cause, en particulier le respect qui leur est dû sur leur lieu de travail.

À PROPOS DES DERNIÈRES NÉGOCIATIONS SUR L'ASSURANCE CHÔMAGE

Les dernières négociations entre syndicats ouvriers et patronaux sur l'assurance chômage viennent de se terminer sur un accord entre la CFDT, la CFTC, FO et le Médef. La CGT et la CGC ayant refusé de signer.

Ce qui ressort de cet accord, c'est que les bases de l'ancien système sont maintenues. Pour avoir droit aux indemnités chômage, il faut avoir travaillé quatre mois. À partir de là, tout jour cotisé donne droit à un jour indemnisé, jusqu'à 24 mois pour les moins de 50 ans, 36 mois pour les plus de 50 ans.

À cela s'ajoute la possibilité dorénavant de droits rechargeables : ainsi les droits à indemnisation non consommés en cas de reprise d'un travail resteront à disposition du salarié s'il se retrouve au chômage. L'assurance chômage a calculé que cette nouvelle disposition lui coûterait 400 millions de plus. Mais comme les signataires de l'accord ont convenu par ailleurs que le versement des allocations serait repoussé de 180 jours au lieu de 75 actuellement pour les cadres ayant obtenu des indemnités supérieures à celles prévues par la loi, que les cotisations des intermittents du spectacle passeraient de 10,8 à 12,8 % et que les salariés de plus de 65 ans seraient dorénavant soumis

La CGTR Union Régionale Est 4 bis rue Raymond Barre - 97470 Saint Benoît

Tél. : 0262 50 14 49 - Fax : 0262 50 53 68

à cotisation chômage, c'est au final 400 millions supplémentaires que la caisse des Assedic récupérera au détriment des salariés.

Voilà où mènent ces négociations autour du tapis vert, loin de tout contrôle des travailleurs !

Cet accord va tout à fait dans le sens des intérêts du patronat qui déclare militer pour réduire le déficit des Assedic d'un milliard (sur quatre accumulés), mais l'alimente continuellement par les licenciements massifs qu'il impose à la classe ouvrière.

Seuls l'interdiction des licenciements, le partage du travail entre tous sans diminution de salaire pourraient permettre d'en finir avec ce déficit. Les mesures prises actuellement par le patronat, le gouvernement et leurs complices syndicaux ne sont que des entourloupes !

NAO BTP : LES PATRONS JOUENT LA MONTRE

Alors qu'en février dernier le président de la FRBTP avait osé proposer un gel des salaires dans la branche pour cette année, la menace d'une grève brandie pendant les NAO l'a obligé à revoir, un peu, sa copie.

Aux dernières nouvelles, les patrons du BTP seraient prêts à lâcher 1,10 % pour 2014. Et encore, même pas en une seule fois : 0,9 en avril et 0,2 % en août, ce qui compenserait à peine l'inflation officielle constatée en 2013, et avec des mois de retard.

Pendant ce temps, les prix continuent à augmenter sans qu'aucune mesure ne soit prise pour rétablir la balance en faveur du pouvoir d'achat des ouvriers du bâtiment.

La CGTR a fait aussi valoir que cette mesure proposée par le patronat, notoirement insuffisante, serait de plus appliquée avec encore plus de retard pour toutes les entreprises dont les patrons ne sont pas adhérentes aux organisations signataires, ce qui repousserait l'application de l'accord dans ces entreprises, souvent les plus petites, au mois de septembre, car dépendant de l'extension de l'accord par le gouvernement !

En fait, le patronat du BTP joue la montre pour avoir le moins possible à sortir de ses coffres... qui sont bien remplis !

La CGTR-BTP n'accepte pas les propositions patronales menacent d'appeler les travailleurs à faire grève.

DES SYNDICATS COMPLICES DU PATRONAT

Après la CFE-CGC, la CFDT vient de signer l'accord social qui accompagne la session de La Redoute.

La CFDT, majoritaire dans l'entreprise, a expliqué que « *c'est la décision de la raison* »... tout en étant « *conscient que la décision qui a été prise est difficile, qu'on aura certainement beaucoup de salariés mécontents* ». Et pour cause !

Non seulement cet accord se solde par la suppression de 1178 postes dont 250 licenciements secs mais la CFDT signe pour des indemnités de 20 000 euros alors que l'intersyndicale réclamait 40 000 euros d'indemnités et 1 500 euros par année d'ancienneté, ainsi que l'extension des mesures aux salariés qui resteraient (mais pourraient être licenciés dans les années à venir !).

En apposant sa signature la CFDT a donc cédé au chantage des repreneurs (qui ne sont autres que la PDG de La Redoute et le secrétaire général de sa maison mère Redcats) qui ont fait croire qu'il n'y aurait pas de reprise sans cet accord. La CFDT et la CFE-CGC apportent ainsi leur caution au milliardaire Pinault, le propriétaire de La Redoute, qui sacrifie plus d'un millier de travailleurs sur l'autel du profit !

À MADRID, LES TRAVAILLEURS D'ESPAGNE MONTRENT LEUR FORCE

La journée de samedi 22 mars a été marquée, en Espagne, par une immense manifestation dans les rues de Madrid où avaient convergé des cortèges venus des différentes régions du pays. On pouvait y entendre le rejet de la « dette illégale », l'exigence de la fin de l'austérité, « du pain, un travail, un toit pour tous », ou encore « vive les luttes de la classe ouvrière ! », « Les droits ne se négocient pas ».

En Espagne comme ailleurs, c'est sur le terrain des luttes que les travailleurs pourront imposer leurs revendications au grand patronat et aux gouvernements qui le protègent.

Chaque mardi, de 18H00 à 19H30, l'Union Régionale Est CGTR organise dans son local une réunion d'information et de discussion sur les problèmes rencontrés par les travailleurs.
Venez nombreux !

[La CGTR](#) Union Régionale Est 4 bis rue Raymond Barre - 97470 Saint Benoît

Tél. : 0262 50 14 49 - Fax : 0262 50 53 68